

Dorval Qc Canada
 15 juillet 2023

[NP] EN SUPPLÉMENT AU AC 4.4, IL EST DEMANDÉ AUX COMPÉTITEURS DE S'INSCRIRE, PAR MESSAGE TEXTE (SMS) EN FOURNISSANT LE NOM DES ÉQUIPIERS, LE NUMÉRO DE VOILE ET LA CLASSE À L'OFFICIER DE COURSE M. EVERT BASTET AU 514 625 5625.

1 RÈGLES

1.1 Consultez les *Instructions de course standards* du Yacht-Club Royal Saint-Laurent ([ICS](#)).

2 CHANGEMENTS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

2.1 Consultez les [ICS](#).

3 COMMUNICATIONS AVEC LES COMPÉTITEURS

3.1 Consultez les [ICS](#).

4 CODE DE CONDUITE

4.1 Consultez les [ICS](#).

5 SIGNAUX ÉMIS DU RIVAGE

5.1 Consultez les [ICS](#).

6 DÉSHÉRBAGE DES BATEAUX

6.1 Consultez les [ICS](#).

7 PROGRAMME DES COURSES

- 7.1 Il y a 3 courses planifiées.
- 7.2 Le premier signal d'attention est planifié pour 10h30.
- 7.3 Aucun signal d'attention ne sera émis après 15h00.

8 PAVILLONS DE CLASSE

8.1 Les pavillons de classe :

Division 1	PHRF 1 - spinnaker et voile blanche PHRF 2 - spinnaker et voile blanche	Fanion numérique 1 
Division 2	PHRF 3 - spinnaker seulement	Fanion numérique 2 
Division 3	PHRF 2 and 3 - voile blanche seulement	Fanion numérique 3 

8.2 Lorsque le fanion numérique 7  est monté comme signal d'attention, il n'y aura qu'un seul départ pour toutes les classes.

9 AIRE DE COURSE



RÉGATE ANNUELLE DU YCRSTL

Instructions de course (IC)

YACHT-CLUB ROYAL SAINT-LAURENT

9.1 L'aire de course est à l'ouest de la bouée AD 18 sur le lac Saint-Louis.

10 PARCOURS

10.1 Se référer à *Régate annuelle IC addenda A – Parcours*. Le plan du parcours indique l'angle approximatif entre les sections du parcours, l'ordre de contournement des bouées et le sens de contournement de chaque bouée.

11 BOUÉES

11.1 Les bouées suivantes peuvent être utilisées: cylindres gonflables jaunes, tétraèdres oranges et ballons oranges.

12 LE DÉPART

12.1 Consultez les [ICS](#).

12.2 Un bateau qui ne traverse pas la ligne de départ dans les 4 minutes suivant son signal de départ aura un pointage « *Did Not Start (DNS)* » sans possibilité de demande de réclamation. Cela change RCV A5.1 et A5.2.

13 CHANGEMENT DE LA PROCHAINE ÉTAPE D'UN PARCOURS

13.1 Consultez les [ICS](#).

14 L'ARRIVÉE

14.1 Consultez les [ICS](#).

15 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

15.1 Consultez les [ICS](#).

16 TEMPS LIMITES

16.1 Le *Temps limite* d'une course (voir RCV 35) et la *Fenêtre de temps* pour compléter une course sont indiqués dans le tableau suivant :

Temps limite bouée 1	Temps limite	Fenêtre de temps
<i>30 minutes</i>	<i>90 minutes</i>	<i>30 minutes</i>

16.2 Le Temps ciblé d'une course est de 45 minutes.

16.3 Consultez les [ICS](#).

17 DEMANDE DE RÉCLAMATION

17.1 Consultez les [ICS](#).

18 POINTAGE

18.1 Consultez les [ICS](#).

18.2 Une (1) course est requise pour constituer un événement.

18.3 Pour un bateau, le pointage total de l'événement correspond au total de l'addition du pointage de chaque course pour ce bateau. Cela change RCV A2.1.

19 RÈGLES DE SÉCURITÉ



RÉGATE ANNUELLE DU YCRSTL

Instructions de course (IC)

YACHT-CLUB ROYAL SAINT-LAURENT

19.1 Consultez les [ICS](#).

20 GESTION DES REBUTS

20.1 Consultez les [ICS](#).

21 PRIX

21.1 La remise des prix se fera lors de la CÉRÉMONIE DE REMISE DES PRIX DE VOILE annuelle du YCRStL.

22 ÉTABLISSEMENT DES RISQUES

22.1 Consultez les [ICS](#).

23 ASSURANCE

23.1 Consultez les [ICS](#).



RÉGATE ANNUELLE DU YCRSTL

Instructions de course (IC)

YACHT-CLUB ROYAL SAINT-LAURENT

Régate annuelle IC ADDENDA A – PARCOURS

Départ - 1 - 2 - 1 - Arrivée

